

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°4970 - Vendredi 03 Octobre 2025 - Prix : 200 Fc

GRÈVE DES COMMERÇANTS ET CHAUFFEURS :

Compromis obtenu au forceps



Négociation avec les syndicats.



Union des Comores
Ministère de l'environnement
Charge du tourisme



Cofinancé par
l'Union européenne

RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR EXECUTIF POUR LE PARC NATIONAL DE MOHELI

1. Placé sous l'autorité du Ministère en charge de l'Environnement et des Forêts, le Parc National de Mohéli a été créé en 2015 par le décret N° 15-188/PR, sur la base du Parc marin de Mohéli, lui-même constitué en 2001. Il s'agit d'une aire protégée de catégorie VI de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Son objectif principal est de conserver la biodiversité tout en contribuant au développement de la population locale.

Il couvre 85 % du territoire de l'île Mohéli, soit une superficie totale de 644 km², dont 472 km² pour la partie marine et 172 km² pour la partie terrestre, avec 55 km de linéaire côtier (hors ilots). Il inclut donc la quasi-totalité des terroirs villageois, bassins versants, domaines forestiers et zones de pêche de l'île.

Le zonage du PNM régit l'usage qui peut être fait des ressources naturelles :

- La Zone de non-prélèvement (ZNP) constitue le cœur du Parc : aucune exploitation ou prélèvement des ressources n'y est tolérée ;

- La Zone d'utilisation contrôlée (ZUC) entoure la ZNP ; les activités agricoles et les prélèvements y sont soumis à

des règles strictes ;

- La Zone d'utilisation durable (ZUD), correspond à la zone périphérique du Parc, sans restriction particulière d'usage.

2. Depuis juillet 2024, la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts met en œuvre le « Projet Appui à la Gestion Durable des Ressources et du Territoire des Comores » communément appelé Ulanga Mali, dont la composante 1 est dédiée spécialement à l'appui du Parc National de Mohéli (PNM).

La Direction Générale de l'Environnement et des Forêts lance un appel à candidature pour recruter un **DIRECTEUR EXECUTIF(DE) DU PARC NATIONAL DE MOHELI**.

3. PROFIL :

- Diplôme universitaire (**Bac+5 minimum**) en gestion de l'environnement, conservation, gestion d'aires protégées, développement rural, ou disciplines similaires ;

- Expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans un poste de responsabilité, dont au moins 5 ans dans la gestion d'aires protégées ou de projets de conservation ;

- Excellente maîtrise des outils de planification, gestion de

projets, suivi-évaluation, et reporting.

- Connaissance des enjeux de conservation, des politiques environnementales, et des approches participatives ;
- Aptitude au leadership, à la gestion d'équipe et aux négociations ;

- Excellentes capacités rédactionnelles et relationnelles ;
- Maîtrise du français (ou de la langue locale) et des outils informatiques ; l'anglais est un atout.

4. DOSSIERS

- Lettre de motivation
- CV
- Copies de diplômes et certificats
- Liste de trois personnes de références

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références à la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts sis à Mdé ex CEFADER de **7h30 à 14h30 du lundi au Jeudi et de 7h à 11h30 le vendredi** ou demander par email à l'adresse : ulangamali@gmail.com

6. La date limite de dépôt des candidatures est fixé au **Lundi 13 Octobre 2025 à 14h30mn au secrétariat de la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts (DGEF) sis à Mdé ex CEFADER.**

DISPARITION DE MINEURES :

Un appel à renforcer la protection des adolescentes

À Founga Mitsamihuli, une jeune fille d'une quinzaine d'années avait disparu depuis huit jours, plongeant sa famille et sa communauté dans l'angoisse. Grâce à un appel lancé par la police municipale et relayé dans plusieurs localités, l'adolescente a finalement été retrouvée saine et sauve, le mardi 30 septembre, à Mvouni. Si le soulagement est immense, cet épisode remet en lumière un problème récurrent : la disparition de mineures dans le pays.



"Nous avons vécu dans la peur et l'incertitude pendant plus d'une semaine », témoigne Mhadji Soulé, un proche de la famille. « Nous ne devons plus revivre ce genre d'épreuves. Il est urgent de mieux protéger nos filles. » Le cas de Founga n'est malheureusement pas isolé. Ces dernières années, plusieurs adolescentes ont disparu avant d'être retrouvées dans d'autres localités, souvent hébergées chez des

proches ou des connaissances. Chaque affaire soulève les mêmes interrogations : comment encadrer les jeunes filles et pré-

venir ces situations ? Les avis divergent au sein de la société. Certains rappellent qu'autrefois, les mariages précoces limi-

taient ces risques. « À l'époque de nos arrière-grands-parents, les jeunes filles étaient mariées entre 9 et 15 ans. C'était une

coutume discutable, mais elle évitait certaines dérives », avance Fatima Issihaka. D'autres, en revanche, appellent à regarder vers l'avenir. « Le monde d'aujourd'hui expose nos enfants à de nombreuses influences. Ce n'est pas en revenant aux mariages précoces qu'on trouvera une solution, mais en renforçant l'éducation, le dialogue et la vigilance des familles », souligne Hadidja Ali, mère de famille.

Pour l'heure, la police municipale de Founga Mitsamihuli n'a pas communiqué sur les circonstances de cette disparition. Mais les familles demandent des mesures plus strictes de suivi et d'accompagnement afin d'éviter que ces drames ne se répètent. Au-delà du soulagement d'avoir retrouvé l'adolescente, l'affaire rappelle l'urgence d'un débat de fond : comment assurer la sécurité et l'avenir des jeunes filles, tout en respectant leur liberté et leur autonomie.

Mohamed Ali Nasra

DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RÉSILIANCES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES (FSRP_KM,
P177816)
DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf. n° 2025/007/ MAPA/FSRP/AMI/SCI

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) ASSISTANT (E) EN GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX A MOHELI.

1. Le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à renforcer la résilience des systèmes alimentaires et améliorer la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire. Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 43 millions, sont les suivantes :

- Renforcement des capacités de production agricole résiliente ;
- Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients ;
- Accès au marché ;
- Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l'élaboration des politiques nationales et régionales ;
- Gestion de projet

Dans le cadre de la mission, le FSRP lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, pour recruter « un(e) assistant (e) en gestion des risques environnementaux et sociaux au sein de l'UGP au niveau de Mohéli ».

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

De manière non exhaustive, l'assistant (e) en gestion des risques environnementaux et sociaux va travailler sous la coordination du Responsable de Gestion de Risques Environnementaux et du Responsable de Gestion de Risques Sociaux de l'UGP national. L'assistant (e) en Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux devrait :

- Assurer l'application effective des documents de sauvegarde du projet avec le CGES, le CPR et les directives sur les EHS générales et spécifiques applicables aux activités du projet ;
- Appliquer un programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés. Mettre en place un tableau de bord de suivi environnemental et social des activités du projet et apprécier la performance de gestion de risque environnementale et sociale ;

3. PROFIL ET EXPERIENCES REQUISES

- Qualifications :
 - Le candidat doit disposer d'un diplôme d'études supérieures de Bac+4 au moins en Sciences Environnementales ou en Agronomie ou un titre équivalent ;
 - Expériences :
 - Il (elle) doit justifier d'au moins deux (2) ans d'expériences en tant que Responsable Environnementale et Sociale d'un Projet similaire au Projet FSRP ;
 - Être familier Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale ;
 - Ayant des expériences confirmées en Etude d'Impact Environnemental et Social ;

4. METHODE DE SELECTION

Le recrutement suivra la méthode de sélection des Consultants Individuels du Règlement de la Banque (6^e édition) et se déroulera en deux étapes :

- Analyse des CV ;

- Entretien avec les candidats présélectionnés.

5. DOSSIERS DU CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation datée, signée et adressée au Coordonnateur du projet FSRP-KM,
- Un curriculum vitae (CV) actualisé et avec photo ;
- Les copies certifiées des diplômes, attestations de formation et autres documents justifiant la qualification et les expériences requises du consultant ;
- Une photocopie de la carte d'identité nationale en cours de validité.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse email ci-dessous. Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et être déposées par email ou physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard, le 10 Octobre 2025 à 11 h 00 (heure locale en Union des Comores).**

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet FSRP-KM

«Manifestation d'intérêt Réf. n° 2025/007/MAPA/FSRP/AMI/ SCI, au secrétaire du FSRP. MAPA, Mdé Ex-CFADER.

Email projetfsrp@gmail.com

Lancé, le 26 septembre 2025.

GRÈVE DES COMMERÇANTS ET CHAUFFEURS :

Compromis obtenu au forceps

Le gouvernement est finalement parvenu, dans la soirée du mercredi 1er octobre, au ministère de l'Intérieur, à un accord sur le dossier épineux de la grève contre la nouvelle hausse des tarifs douaniers, au terme d'un long bras de fer avec les syndicats Synaco et Usukani wa Masiwa

La réunion a débuté à 10h et s'est achevée vers 19h, dans la salle de conférence du ministère de l'Intérieur. Les échanges ont été intenses et parfois tendus, ponctués de plusieurs pauses. À l'issue de la première phase des discussions, aucune déclaration officielle n'a été faite. Les deux parties ont convenu de se retrouver à 16h, après une pause de deux heures, pour une déclaration commune. Si la première partie des négociations a été menée par les ministres des Finances, de l'Aménagement et de l'intérieur, la seconde partie, sans doute la plus

décisive, s'est déroulée en présence du directeur de cabinet du chef de l'État, venu renforcer le trio ministériel. Sa présence semble avoir changé la donne. Youssoufa Mohamed Ali, puisqu'il s'agit de lui, est parvenu à mettre les deux parties d'accord.

Les négociations se sont achevées à 19h, débouchant sur un compromis satisfaisant pour les deux parties. La grève est officiellement levée par le syndicat des commerçants, Synaco, et celui des transporteurs, Usukani wa Masiwa. Une commission impliquant les parties prenantes sera mise sur pied pour voir les voies et moyens de mettre en place des mesures d'accompagnement pour limiter les impacts de la hausse des tarifs douaniers. Il est aussi convenu l'abattement sur certains produits de première nécessité.

« Je remercie les deux syndicats pour leur coopération. Ils ont bien manœuvré pour le bien du pays.

Nous avons travaillé ensemble dans un esprit d'écoute pour que chacun trouve son intérêt, dans le respect des commerçants et de la population. Après plusieurs tentatives, nous avons enfin trouvé un compromis. Une commission mixte sera mise en place dès ce jeudi pour suivre les recommandations des deux parties », a déclaré Youssoufa Mohamed Ali, célèbre sous le surnom de Bélou, directeur de cabinet chargé de la Défense.

De son côté, le ministre de l'Intérieur, Mohamed Assoumani, a salué le bon déroulement des négociations. « Je salue la manière dont les syndicats ont mené les discussions. Les échanges ont été constructifs dès le début. Toutefois, je tiens à interpeller ceux qui ont voulu profiter de la situation pour semer le désordre à des fins politiques. Nous avons accepté les quatre points soulevés par le Syndicat national des transporteurs Usukani wa Masiwa :

la libération des véhicules à volant à droite, la libération des chauffeurs, l'arrêt des réquisitions de véhicules en cas d'infraction, et le maintien des amendes dans le respect des textes en vigueur ».

Le ministre des Finances, Ibrahim Mohamed Abdourazak, a quant à lui rappelé que les discussions sur l'harmonisation des taxes « durent depuis plusieurs mois ». « Cela fait trois mois que nous sommes en discussion. Cette harmonisation des taxes aurait dû entrer en vigueur en juillet. Mais le Synaco avait exprimé son inquiétude, estimant que cela aggraverait la situation des commerçants. Nous avons donc pris le temps de réfléchir. Il faut rappeler qu'il s'agit de dispositions prévues par la loi de finances, que nous sommes tenus d'appliquer. Cependant, il est normal d'avoir des échanges pour faire avancer les choses dans l'intérêt de tous », dit-il. Et d'ajouter : « nous avons pris leurs

propositions avec considération. Une commission mixte sera mise en place, on va travailler ensemble ».

Le président du Synaco, Abdou Boina, a remercié le gouvernement. Tout en précisant que « cela fait des mois que nous sommes dans ce processus de dialogue. Aujourd'hui, nous avons franchi une étape importante. Les taxes douanières sont élevées, et ce sont les Comoriens qui en subissent les conséquences. Après plusieurs échanges, nous avons obtenu des ajustements sur certains points... » Il a également mentionné qu'une réduction portant sur 25 produits de première nécessité est envisagée, mais sera discutée en détail une fois la commission opérationnelle. Celle-ci doit être mise en place dans la semaine et commencera immédiatement ses travaux.

Nassuf Ben Amad

AFFAIRE BACHAR :

Une condamnation lourde pour diffamation

Le tribunal correctionnel de Moroni a rendu son verdict ce jeudi 2 octobre dans l'affaire

opposant Ibrahim Mpingo, alias Bachar, à la commissaire au Plan, Najda Saïd Abdallah.

Reconnu non coupable d'extorsion de fonds, il a néanmoins été condamné à cinq ans de prison ferme et une amende d'un million de francs comoriens pour diffamation. Une sanction particulièrement lourde, qui marque les esprits. Son coaccusé, Ahamada M'madi Boléro, a pour sa part, écopé de sept mois de prison avec sursis.

L'affaire avait éclaté à la fin du mois de mai, lorsque l'avocat de la commissaire, Me Idriss Mzé Mogne, avait dénoncé une « campagne de dénigrement organisée sur les réseaux sociaux » visant sa cliente. Injures, diffamation, harcèlement moral : les accusations

avaient alors déclenché une vive polémique et attiré l'attention sur les dérives du numériques. «Trop, c'est trop», avait lancé l'avocat, soulignant que ces attaques ne concernaient pas seulement la commissaire au Plan, mais aussi d'autres personnalités publiques.

Reportée au 5 juin, l'audience avait fortement mobilisé l'opinion. Au-delà du cas personnel de Najda Saïd Abdallah, le procès soulevait une question de fond : comment encadrer les discours en ligne dans un pays où les réseaux sociaux prennent une place croissante dans la vie publique ? Le verdict est tombé comme un couperet. «Mon client est blanchi de l'extorsion, mais

condamné à cinq ans ferme pour diffamation. Nous allons faire appel, car certains points essentiels n'ont pas été pris en compte», a réagi l'avocat de Bachar, Me Djamaaldine Bacar.

Ce jugement, l'un des plus sévères prononcés aux Comores en matière de diffamation, pourrait faire jurisprudence. Pour de nombreux observateurs, il traduit la volonté de la justice de mettre un frein à l'impunité des auteurs de propos diffamatoires tenus en ligne. Reste désormais à savoir si la cour d'appel confirmera ou allégera la peine. Une chose est sûre : l'affaire Bachar n'a pas encore livré son dernier épisode.

Mohamed Ali Nasra



Photo d'illustration

ANJOUAN :

Nouveaux horaires de travail : réforme utile ou faux débat ?

Depuis le 30 septembre, les administrations publiques d'Anjouan fonctionnent désormais de 8h00 à 17h00, avec une pause méridienne. Pour le gouvernement, il s'agit d'une réforme "nécessaire et adaptée au monde moderne". Mais sur le terrain, les réactions oscillent entre approbation, scepticisme et mécontentement, laissant planer le doute sur l'impact réel de ce changement.

La réforme a été annoncée par arrêté puis validée lors d'une réunion entre le gouverneur, les responsables

insulaire et le secrétaire général du gouvernement. Selon le compte rendu final, la mesure aurait été «applaudie à 100%» par les autorités présentes. Concrètement, les fonctionnaires doivent être présents de 8h00 à 17h00, avec une interruption en milieu de journée. Une disposition présentée comme un pas en avant, mais qui suscite des réserves. «C'est un vrai-faux problème. Les gens respecteront les horaires par crainte de sanctions, pas par conviction», commente un agent de l'AGID.

Certains accueillent toutefois la réforme avec bienveillance. «Ces horaires me conviennent,

j'aime respecter la loi», affirme Abtohir Ali Adda, du service comptabilité de la SCP. Mais d'autres pointent des incohérences. «La pause à midi complique le quotidien. Une journée continue jusqu'à 15h00 aurait été plus pratique, surtout pour le retour dans les villages en bus», estime A. Chamou de la direction régionale de l'Environnement. Au sein de l'opinion, beaucoup regrettent l'absence de débat parlementaire sur la question. Abdallah Zakoumi, ancien doyen, rappelle que «ces horaires correspondent à huit heures de travail par jour, comme partout ailleurs. Avant, nous tra-

vaillions ainsi sans nous plaindre. Mais il faut tenir compte du coût de la vie actuelle.»

Pour les défenseurs du décret, l'objectif est clair : aligner l'administration comorienne sur les standards internationaux. «Lorsqu'un courrier est envoyé à l'étranger un samedi matin, il n'est traité que le lundi. Nous devons être en phase avec ce rythme mondial», explique un proche du dossier. Si, pour l'instant, les bureaux visités appliquent les nouvelles consignes, beaucoup doutent de la pérennité du dispositif. Les critiques se multiplient dans les services de la douane, du Trésor ou des

impôts, où l'on rappelle qu'à l'époque des années 1980, la majorité des fonctionnaires résidaient dans la même ville que leur lieu de travail, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Pour finir, la réforme soulève une question de fond : sans adaptation aux réalités locales – transport, coût de la vie, productivité – ces nouveaux horaires risquent-ils de rester un simple exercice de style ? L'avenir dira si la mesure s'imposera durablement... ou si elle restera un «vrai-faux problème».

Younes



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE
PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM, P177816),
DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET



AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2025/013/ MAPA/FSRP/AO

Acquisition de semences pour les bénéficiaires des fermes agricoles du projet FSRP-KM

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet de Résilience des Systèmes alimentaires aux Comores (FSRP) et à l'intention d'utiliser une partie de ce Don pour effectuer des paiements au titre du Marché « Acquisition de semences pour les bénéficiaires des fermes agricoles du projet FSRP-KM ». Cet appel d'offre concerne quinze (15) lots ci-dessous cités pour un délai de livraison de quarante-cinq (45) jours calendaires au plus tôt.

- **Semences d'ananas et papaye : Lot 1**
- **Gingembre : Lot 2 ;**
- **Manioc : Lot 3, 4, 5, 6 et 7 ;**
- **Patate douce : Lot 8, 9 et 10 ;**
- **Taro blanc : Lot 11 et 12 ;**
- **Taro rouge : Lot 13, 14 et 15 ;**

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) ».

3. Le projet (FSRP) sollicite des offres fermées de la

part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : «*Le soumissionnaire doit fournir soit un document attestant la réalisation d'une telle activité (tel un bon de livraison ou un certificat de bonne exécution, ou tout autre document pouvant justifier la réalisation d'une activité similaire), soit un acte dûment signé par la direction régionale de l'agriculture ou la DNSAE, confirmant son statut de producteur de semences.*».

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en utilisant un Appel d'Offres tel que défini dans le « Règlement de Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI », 6ème édition de février 2025 (« le Règlement de Passation de Marchés »), et ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du FSRP situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat ;
email : projetfsrp@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 30min.

6. les offres devront être remises à l'adresse ci-des-

sous au plus tard le **18 Octobre 2025 à 11H 30min**. La soumission des offres par voie électronique *ne sera pas autorisée*.

Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du FSRP à l'adresse ci-dessous, le **18 Octobre 2025 à 11H 30min**.

7. Les soumissionnaires peuvent participer à un seul ou à plusieurs lots. L'Acheteur n'attribuera que trois lots au maximum à un seul Soumissionnaire selon la combinaison financière la plus avantageuse.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat

BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.

Au secrétariat du Projet (FSRP)/ Email :
projetfsrp@mail.com

Lancé, le 19 Septembre 2025

FSRP-Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat EX CEFADER-Mdé
BP : 41 /Tel : +269 432 80 46- email : projetFSRP@gmail.com

DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RÉSILIANCES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES (FSRP_KM,
P177816)
DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf. n° 2025/008/ MAPA/FSRP/AMI/SCI

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) ASSISTANT (E) EN GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ANJOUAN.

1. Le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à renforcer la résilience des systèmes alimentaires et améliorer la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire. Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 43 millions, sont les suivantes :

- Renforcement des capacités de production agricole résiliente ;
- Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients ;
- Accès au marché ;
- Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l'élaboration des politiques nationales et régionales ;
- Gestion de projet

Dans le cadre de la mission, le FSRP lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, pour recruter « un(e) assistant (e) en gestion des risques environnementaux et sociaux au sein de l'UGP au niveau d'Anjouan ».

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

De manière non exhaustive, l'assistant (e) en gestion des risques environnementaux et sociaux va travailler sous la coordination du Responsable de Gestion de Risques Environnementaux et du Responsable de Gestion de Risques Sociaux de l'UGP national

L'assistant (e) en Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux devrait :

- Assurer l'application effective des documents de sauvegarde du projet avec le CGES, le CPR et les directives sur les EHS générales et spécifiques applicables aux activités du projet ;
- Appliquer un programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés. Mettre en place un tableau de bord de suivi environnemental et social des activités du projet et apprécier la performance de gestion de risque environnementale et sociale ;

3. PROFIL ET EXPERIENCES REQUISES

Qualifications :

- Le candidat doit disposer d'un diplôme d'études supérieures de Bac+4 au moins en Sciences Environnementales ou en Agronomie ou un titre équivalent ;

Expériences :

- Il (elle) doit justifier d'au moins deux (2) ans d'expériences en tant que Responsable Environnementale et Sociale d'un Projet similaire au Projet FSRP ;
- Être familier Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale ;
- Ayant des expériences confirmées en Etude d'Impact Environnemental et Social ;

4. METHODE DE SELECTION

Le recrutement suivra la méthode de sélection des Consultants Individuels du Règlement de la Banque (6^e édition) et se dérou-

lera en deux étapes :

- Analyse des CV ;
- Entretien avec les candidats présélectionnés.

5. DOSSIERS DU CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation datée, signée et adressée au Coordonnateur du projet FSRP-KM,
- Un curriculum vitae (CV) actualisé et avec photo ;
- Les copies certifiées des diplômes, attestations de formation et autres documents justifiant la qualification et les expériences requises du consultant ;
- Une photocopie de la carte d'identité nationale en cours de validité.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse email ci-dessous. Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et être déposées par email ou physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard, le 10 Octobre 2025 à 11 h 00 (heure locale en Union des Comores)**.

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet FSRP-KM « Manifestation d'intérêt Réf. n° 2025/008/MAPA/FSRP/AMI/SCI, au secrétaire du FSRP. MAPA, Mdé Ex-CFADER. Email projetfsrp@gmail.com

Lancé, le 26 septembre 2025.

SANTÉ-MOHÉLI

Des équipements pour renforcer la santé maternelle et infantile

Un camion frigorifique, des tablettes numériques et des mannequins de simulation ont été remis à la direction régionale de la santé de Mohéli. Une initiative du projet COMPASS pour améliorer la qualité des soins, renforcer la vaccination et sauver des vies.

La direction régionale de la santé de Mohéli a accueilli, le week-end dernier, une cérémonie de remise d'équipements sanitaires de dernière génération. L'événement, honoré par la présence du ministre de la Santé, du directeur général de la Santé et de plusieurs partenaires, a marqué une étape importante dans la modernisation du système de santé insulaire. Au cœur de cette remise, trois types de matériels destinés à améliorer les services de santé publique : des mannequins de simulation baptisés Maman Natalie et Bébé Natalie, des tablettes numériques et un camion frigorifique. Selon le coordinateur du projet COMPASS, « cette cérémonie illustre une volonté commune de renforcer durablement la santé

maternelle et infantile ».

Les mannequins de simulation permettront aux professionnels de santé de s'exercer régulièrement à la gestion des urgences obstétricales et néonatales. Ils faciliteront notamment la formation pratique à la réanimation néonatale, à l'évaluation des signes vitaux et à diverses interventions cliniques vitales. Les tablettes, quant à elles, seront utilisées pour la collecte, la transmission et l'analyse des données via l'application SHAHIDI, dans le cadre de la mise en œuvre du financement basé sur la performance. Cet outil numérique vise à améliorer le suivi des indicateurs et à garantir une meilleure efficacité du système sanitaire. Le camion frigorifique remis à la direction régionale vient, lui, renforcer la chaîne du froid. Il assurera le transport sécurisé des vaccins et d'autres produits sensibles, notamment dans les zones reculées, un enjeu crucial pour le succès des campagnes de vaccination et la lutte contre les maladies évitables.

Dans son allocution, le ministre de la Santé a salué l'initiative, rap-



Remise de matériels médicaux à Mohéli.

pelant que « l'équipe UGP COMPASS est et restera un instrument au service du ministère de la Santé, mobilisé pour bâtir un système performant, moderne et accessible à tous ». Il a souligné que chaque

équipement remis représente un levier de transformation durable vers un avenir où chaque naissance sera sécurisée et chaque vie protégée. Avec ce nouveau lot de matériels, Mohéli se dote ainsi d'outils

essentiels pour renforcer la qualité des soins, consolider la vaccination et avancer vers l'objectif d'un système de santé plus résilient.

Riwad



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Artisanat

DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RÉSILIANCES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES (FSRP_KM,
P177816)
DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf. n° 2025/009/ MAPA/FSRP/AMI/SCI

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHÉ DES POISSONS A BANDAR SALAM (MOHELI)

1. Le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, visant à renforcer la résilience des systèmes alimentaires et améliorer la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire. Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 43 millions, sont les suivantes :

- Renforcement des capacités de production agricole résiliente ;
- Soutien au développement durable des ressources naturelles pour des paysages agricoles résilients ;
- Accès au marché ;
- Promouvoir une plus grande attention à la résilience des systèmes alimentaires dans l'élaboration des politiques nationales et régionales ;
- Gestion de projet

Dans le cadre de la mission, le FSRP lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, pour recruter « un consultant pour le suivi et Contrôle des travaux de réhabilitation de marché de poissons à Mohéli ».

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la prestation consiste à assurer une

mission de contrôle et supervision des travaux de réhabilitations du marché des poissons situés à Bandar Salam (Mohéli) jusqu'à la réception définitive du chantier.

3. PROFIL ET EXPERIENCES REQUISES

Le Consultant devra :

- Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en Génie Civil ou en Travaux Publics (TP) ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans ;
- Avoir assuré le contrôle et la surveillance d'au moins quatre (04) projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments similaires au cours des sept (07) dernières années ;
- Démontrer une expérience avérée dans la réalisation de missions d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage ;
- Avoir une expérience confirmée dans le cadre de projets financés par les bailleurs de fonds, en particulier la Banque Mondiale.
- Être résidant à Mohéli est un atout supplémentaire.

4. METHODE DE SELECTION

Le recrutement suivra la méthode de sélection des Consultants Individuels du Règlement de la Banque

(6^e édition) et se déroulera en deux étapes :

- Analyse des CV ;

4. DOSSIERS DU CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du projet,
- Un CV actualisé accompagné de tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise,

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse email ci-dessous. Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et être déposées par email ou physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard, le 10 Octobre 2025 à 11 h 00 (heure locale en Union des Comores).**

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet FSRP-KM «Manifestation d'intérêt Réf. n° 2025/009/MAPA/FSRP/AMI/ SCI, au secrétaire du FSRP. MAPA, Mdé Ex-CFADER. Email projetsfsrp@gmail.com

Lancé, le 26 septembre 2025.

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Direction Générale de la Santé



PROJET D'APPUI A LA MISE EN PLACE ET A L'OPERATIONNALISATION DE L'ASSURANCE MALADIE GENERALISEE AUX COMORES - PAAMG

AVIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'UNITE TECHNIQUE DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE (UTGAM)

Titre du poste : Responsable Comptable
Lieu : Moroni

(Ngazidja)

En suivant la politique du Chef de l'Etat et de son gouvernement en matière d'assurance maladie, le législateur a adopté la loi N°17012/AU du 22 juin 2017 relative à la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), promulguée par le décret N°17-105/PR du 05 octobre 2017.

L'Union des Comores a obtenu un financement de l'Agence française de Développement (AFD), en vue de financer le coût du Projet d'Appui à la mise en place de l'Assurance Maladie Généralisée en Union des Comores (PAAMG), et se propose d'utiliser une partie des fonds pour le paiement des services autorisés au titre de cet appel à candidatures pour le recrutement du poste suivant au bénéfice de l'Unité Technique de Gestion de l'Assurance Maladie. Ce poste sera soutenu par le Projet PAAMG :

- 1 Responsable Comptable et Financier

Tout candidat de nationalité comorienne répondant à un des profils peut soumettre sa candidature pour être recruté à l'UTGAM. Le dossier de candidature doit comporter :

- CV détaillé avec photo récente et coordonnées pour contact rapide
- Lettre de motivation
- Photocopie des diplômes et des certificats de travail
- Attestation des formations continues suivies
- Noms, adresses, téléphones de 3 personnes références à contacter

Le dossier est à envoyer sous pli fermé, avec la mention « Candidature au poste de Responsable Comptable et Financier », **au plus tard le mardi 07 octobre 2025 à 12h00** (délai de rigueur) à l'adresse suivante : **Cellule PAAMG / UTGAM – MORONI COULÉE – Route de la Cour suprême.**

Procédure de recrutement

Pour mener à bien ce recrutement, un comité de sélection des candidats, validé par le ministère de la Santé, sera mis en place.

Le processus de recrutement se déroulera de la façon suivante :

- Le comité présélectionne les candidats sur base des CV et fixe la pondération de la grille d'évaluation.
- Il convoque ensuite les candidats présélectionnés à une interview de 30 à 45 minutes les candidats.
- Après Avis de non-objection du procès-verbal de sélection du meilleur candidat, ce dernier sera invité pour la signature de son contrat.

À compétences égales, priorité sera donnée aux candidatures féminines.

Pour de plus amples renseignements, les termes de référence des postes sont disponibles à la **Cellule PAAMG** et sur demande en envoyant un mail aux adresses suivantes : communication.amg@sante.gouv.km; // assistant.admin@paamg.sante.gouv.km / passation.marches@paamg.sante.gouv.km

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Direction Générale de la Santé



PROJET D'APPUI A LA MISE EN PLACE ET A L'OPERATIONNALISATION DE L'ASSURANCE MALADIE GENERALISEE AUX COMORES - PAAMG

AVIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'UNITE TECHNIQUE DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE (UTGAM)

Titre du poste : Responsable de Suivi
Environnemental et Social

Lieu : Moroni

Durée de la mission : 15 mois, avec un volume de travail estimé à 150 jours homme, comprenant au minimum deux visites hebdomadaires sur le chantier.

En suivant la politique du Chef de l'Etat et de son gouvernement en matière d'assurance maladie, le législateur a adopté la loi N°17012/AU du 22 juin 2017 relative à la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), promulguée par le décret N°17-105/PR du 05 octobre 2017.

L'Union des Comores a obtenu un financement de l'Agence française de Développement (AFD), en vue de financer le coût du Projet d'Appui à la mise en place de l'Assurance Maladie Généralisée en Union des Comores (PAAMG), et se propose d'utiliser une partie des fonds pour le paiement des services autorisés au titre de cet appel à candidatures pour le recrutement de **Responsable de Suivi Environnemental et Social**

Missions principales : le Responsable de Suivi

Environnemental et Social sera chargé de veiller à la mise en œuvre efficace des mesures environnementales et sociales durant la réalisation du projet. Il travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de projet pour assurer le respect des normes et des bonnes pratiques en matière de durabilité et d'impact social.

Tout candidat de nationalité comorienne répondant à un des profils peut soumettre sa candidature pour être recruté à l'UTGAM. Le dossier de candidature doit comporter :

Composition du dossier de candidature : le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé avec photo récente et coordonnées (téléphoniques et électroniques) ;
- Copies des diplômes, attestations et certificats de travail ;
- Attestation des formations continues suivies ;
- Noms et contacts (adresses, téléphones) de trois personnes de référence.

Procédure de recrutement : le recrutement se fera sur la base d'une candidature ouverte, conformément aux modalités définies par la

règlementation nationale. Un comité de sélection présélectionnera les candidats sur la base des CV et établira une grille d'évaluation. Les candidats présélectionnés seront conviés à une interview de 30 à 45 minutes. Le candidat retenu sera invité à signer le contrat de travail.

Date limite de dépôt des candidatures : les dossiers sont à envoyer sous pli fermé avec la mention « Candidature au poste de Responsable de Suivi Environnemental et Social » au plus tard le **mardi 07 octobre 2025, à 12h00** (délai de rigueur) à l'adresse suivante : **Cellule PAAMG, MORONI – Coulée (route de la Cour constitutionnelle)**

À compétences égales, priorité sera donnée aux candidatures féminines.

Pour de plus amples renseignements, les termes de référence des postes sont disponibles à la **Cellule PAAMG** et sur demande en envoyant un mail aux adresses suivantes : communication.amg@sante.gouv.km; / passation.marches@paamg.sante.gouv.km / assistant.admin@paamg.sante.gouv.km